

# COMMENT DÉBUTER EN TROTTINETTE ?

## LA TECHNIQUE

Avant de circuler, il vous faudra :

### ACQUÉRIR

- ➔ les positions de sécurité
- ➔ les bons réflexes

### MAÎTRISER

- ➔ votre équilibre
- ➔ la technique de freinage

### GÉRER

- ➔ vos trajectoires



**pluie = pavés glissants**



## LE COMPORTEMENT

Soyez responsable :

### RESPECTEZ

- ➔ les piétons

### MAÎTRISEZ

- ➔ votre vitesse

### ANTICIPEZ

- ➔ les situations imprévues

## SE PROTÉGER

Lors des chutes, les parties les plus touchées sont les **avant-bras**

**Utiliser toutes les protections, peut vous éviter de porter un plâtre ou d'être hospitalisé.**

Les médecins recommandent le port :

- 1 ➔ DE PROTÈGE-POIGNETS
- 2 ➔ DU CASQUE
- 3 ➔ DE GENOUILLÈRES
- 4 ➔ DE COUDIÈRES

## LA NUIT

Pour être bien visible :

- ➔ mettre des **vêtements clairs**
- ➔ porter des **bandes rétro réfléchissantes** (visibles à 150 m)

## LES ACCIDENTS

**La trottinette c'est cool...**

**les accidents beaucoup moins !**



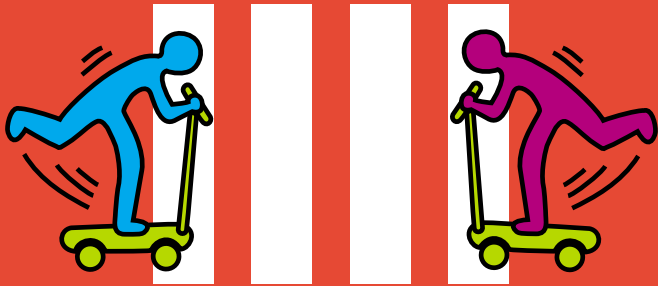
## FRACTURES ET CONTUSIONS

**44%** genoux    **29%** tête/visage    **22%** jambes/pieds

Août 2000 USA



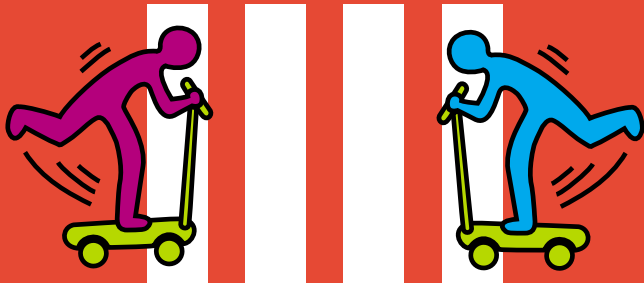
# LES RÈGLES À RESPECTER !



Dans la réglementation du Code de la Route, les usagers de la trottinette sont considérés comme des **PIÉTONS**.

Vous devez donc :

- ➔ circuler sur les trottoirs et les passages **PIÉTONS**.
- ➔ Respecter la signalisation **PIÉTONS**.



## QUELLE ASSURANCE POUR L'USAGER DE LA TROTTINETTE ?



### Le CDIA répond :

#### Je renverse un piéton ?

L'assurance de responsabilité civile, généralement comprise dans l'assurance multirisques habitation, prend en charge les dommages corporels et matériels de la victime.

#### Je me blesse tout seul ?

Je bénéficie des prestations sociales, éventuellement complétées par des indemnités au titre d'une assurance personnelle (individuelle accident, garantie des accidents de la vie).

#### Je suis renversé par un automobiliste ?

Je suis indemnisé par l'assureur du véhicule, même si l'automobiliste n'a pas commis de faute. Les indemnités dues au titre d'une individuelle accident s'ajouteront dans la plupart des cas.

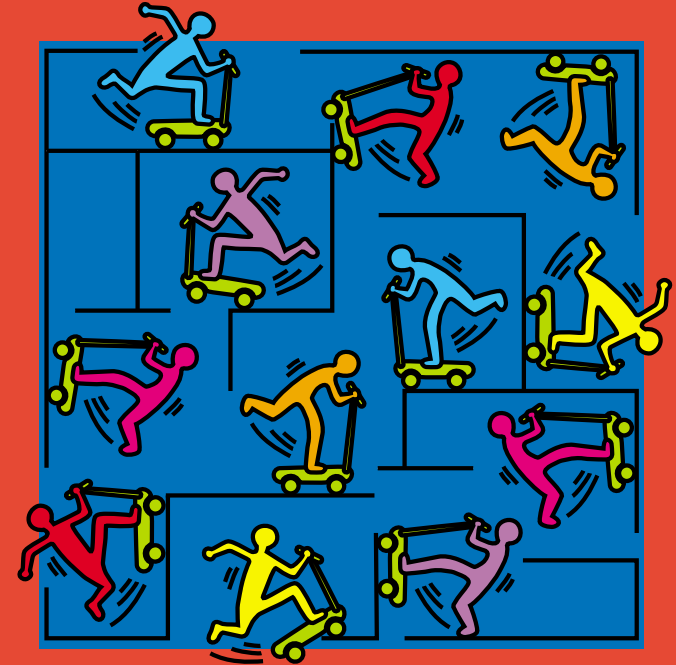
### VÉRIFIEZ BIEN QUE VOUS ÊTES ASSURÉ EN RESPONSABILITÉ CIVILE



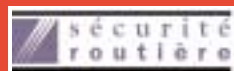
CDIA : Centre de Documentation et d'Information Assurance - Toussaint@cdia.tn.fr

3\*\* 03 20 450 999

## CIRCULER EN TROTTINETTE !



La trottinette met à l'épreuve votre endurance et votre équilibre. En respectant certaines règles de conduite vous pouvez utiliser la trottinette comme un bon moyen de détente ou de transport.



LA PRÉVENTION ROUTIÈRE